



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 14 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cérémonie de naturalisation : 43 nouveaux français

Le secrétaire général de la préfecture, Laurent LENOBLE, a remis aujourd'hui leur décret de naturalisation à 43 ressortissants étrangers ayant acquis la nationalité française, dont 19 par décret et 24 par déclaration de mariage.

La cérémonie était organisée autour des symboles de la République : les drapeaux français et européens, le buste de Marianne, la Marseillaise, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Un accueil à la fois solennel et convivial a été réservé à ces nouveaux ressortissants français pour marquer l'importance de leur accession à la citoyenneté française.

À cette occasion, les récipiendaires se voient remettre, par le représentant de l'État et le maire de leur commune, leur décret de naturalisation ainsi qu'un livret d'accueil dans la citoyenneté française qui rappelle les droits et devoirs des citoyens français. Ce dernier contient la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la Charte des droits et devoirs du citoyen, un extrait de l'hymne national français et un extrait de la Constitution de 1958.

Ces nouveaux citoyens français sont originaires de 21 pays différents : Allemagne, Suède, Arménie, Comores, Algérie, Biélorussie, Maroc, Tunisie, Pérou, Cameroun, Roumanie, Ukraine, Portugal, Belgique, URSS, Australie, Mexique, Sri Lanka, Royaume-Uni, Hongrie et Sénégal.

La nationalité française est le lien juridique qui relie un individu à la nation française. De ce lien découlent des droits et des devoirs.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet -Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 07

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Internet : www.ardeche.gouv.fr

